OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

66e Année. — N° 362
Le Numéro 15 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Carpot, 33
Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & limit. 18.00 30.00 48.00
France, Belg. 18.00 34.00 68.00
Union post. 24.00 41.20 80.40

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 24; Interc. 1100. — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 37

66e Année. — N° 362
MERCREDI 28 DÉCEMBRE 1921
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix — 33, rue Carnot, Tourcoing

Comment franchir le fossé ?

Il s'est tenu, lundi, sur le quai de la gare de Lyon, à Paris, une conférence qui n'était pas inscrite au programme diplomatique pourtant si chargé de la quinzaine. Cette conférence, en vérité, ne fut qu'un simple dialogue à deux personnages : l'un était M. Briand, l'autre M. Lloyd George. Avisé du passage du Premier britannique qui devait traverser Paris pour se rendre de Londres à Cannes, le Président du Conseil jugea courtois en même temps qu'utile de l'aller surprendre à l'arrêt de son train.

De cette conversation, rien n'a transpiré jusqu'ici : il n'est pas difficile de deviner toutefois qu'il y fut question des solutions qu'il allait falloir envisager à Cannes. M. Briand s'est engagé comme on le sait, au cours des débats de samedi à la Chambre, à n'abandonner aucun des droits reconnus à la France; il a fait allusion à des garanties nouvelles. Il est bien évident que si l'on facilite à l'Allemagne les moyens de s'acquitter, et il semble que sur ce point tous les gouvernements sont d'accord, il est impossible que la France en supporte les conséquences qui se traduiront inévitablement par l'octroi de nouveaux délais et par des réductions qui porteront, sinon sur la totalité de la somme due, du moins sur les versements annuels.

On a suggéré de renforcer les pouvoirs de la Commission des réparations et des Commissions de contrôle? Ce projet ne paraît pas, au premier abord, sourire à M. Lloyd George; toute entrave à la liberté de gestion financière de l'Allemagne inquiète le commerce britannique, et voici d'autre part la Belgique qui ne se soucie pas de consentir des sacrifices sur son droit de priorité. Or, si l'on réduit les deux prochaines échéances à 500 millions, la France sera privée de la moindre part sur ce modeste acompte. Voici enfin l'Amérique qui conclut une sorte d'accord particulier avec l'Angleterre sur le pourcentage des sous-marins, parce qu'elle estime nos prétentions exagérées ; elle persiste également à demeurer en dehors d'un arrangement financier général, ce qui rend difficile l'émission d'un emprunt international.

Dans ces conditions, il n'est pas excessif de penser que le problème soumis à l'examen des gouvernements alliés dépasse les capacités humaines, et il est à craindre qu'il ne puisse être résolu qu'avec le temps et après une série de crises intérieures et de bouleversements extérieurs inévitables. C'est qu'il ne suffit plus d'une volonté pour sortir de l'impasse où la durée de la guerre et les erreurs de la paix nous ont fourvoyés : il faut un concours de volontés résolu à imposer un programme commun. Mais entre ceux qui voient clair et ceux qui demeurent aveugles, entre les hommes renseignés qui aperçoivent la réalité et l'opinion qui poursuit la chimère, il y a un fossé si large que l'on ne sait comment construire la passerelle qui puisse en relier les bords.

M. PHILIPPE BERTHELOT

M. Philippe Berthelot, qui vient de donner sa démission de secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, est né en 1866. Il débuta dans la carrière diplomatique en 1889 lorsqu'il fut chargé, étant chancelier à Lisbonne d'une mission se rapportant aux relations diplomatiques entre la France et le Portugal.

Attaché au Cabinet du ministre des Affaires étrangères en 1895, il fut nommé, en 1902, attaché à la légation de France à Bruxelles, et passait, en 1904, à la direction politique des Affaires étrangères.

Chef adjoint du Cabinet du président du Conseil en 1906, il devenait en 1907, sous-directeur d'Asie et faisait partie du conseil de perfectionnement de l'Ecole des langues orientales vivantes.

Nommé ministre plénipotentiaire de deuxième classe en 1911, il assuma la présidence de la commission d'enquête d'Oudjda et fut délégué, en 1913, dans les fonctions de chef du Cabinet et du personnel. Chargé de l'intérim des fonctions d'adjoint au directeur des affaires politiques et commerciales, il fut appelé à la sous-direction d'Europe en 1914. En 1919, il fut nommé directeur des affaires politiques et commerciales; enfin, en 1920, il devint secrétaire général du ministère des affaires étrangères et fut nommé ambassadeur.

M. Philippe Berthelot est commandeur de la Légion d'honneur.

LE MINISTRE DU COMMERCE offre un déjeuner aux attachés commerciaux français

Paris, 27 décembre. — Le ministre du Commerce a réuni, aujourd'hui, en un déjeuner intime au Cercle interallié, les membres de l'Association des attachés commerciaux étrangers en France, dont il avait été l'hôte, il y a quelque temps.

Au dessert, le ministre a souhaité la bienvenue aux membres de l'Association des attachés commerciaux et leur a exprimé ses vœux pour la prospérité des nations qu'ils représentent.

Il a terminé en disant à quel point les ministères intéressés étaient heureux de faciliter la tâche des attachés commerciaux étrangers, en vue d'établir un courant d'affaires aussi intense que possible entre la France, ses colonies et les nations qu'ils représentent.

LE TRAFIC DE L'OPIUM A TOULON

Deux officiers de marine compromis

Toulon, 27 décembre. — A la suite de l'arrestation d'un trafiquant d'opium, Victor Duind, fils d'un ancien commissaire général de la marine, la police vient de découvrir trois nouvelles affaires.

Une perquisition opérée chez une demi-mondaine, Louise Briant, surnommée « Chiffon », amie d'un officier de marine, a amené la saisie d'un kilo de la drogue néfaste et un matériel complet de fumeur.

Dans la chambre meublée occupée rue de la République, par le lieutenant de vaisseau Tegne, on a trouvé un pot d'opium de 500 grammes.

Enfin, au Mourillon, chez le lieutenant de vaisseau Saunier, fils du général une deuxième de justice a fait découvrir une centaine de grammes de stupéfiant.

Ces deux dernières affaires, qui font l'objet de nombreux commentaires, auront sans doute leur dénouement devant le Conseil de guerre maritime du 5e arrondissement.

LES RÉPARATIONS

La priorité belge

L'attitude de la France

Paris, 27 décembre. — On dit que la presse belge se montre fort émue et accuse le gouvernement français d'avoir, à Londres, remis en question la priorité belge en matière de réparations. C'est une erreur qu'il importe de rectifier catégoriquement. A la vérité, le plan de M. Lloyd George comporte de la part de la Belgique quelques sacrifices au cours de l'année 1922. Ce plan, le gouvernement français s'est contenté de le communiquer, dès qu'il l'a connu, au gouvernement belge. Mais les représentants de la France ne contestent nullement le droit de la Belgique à décider elle-même. Ce n'est pas du côté français qu'on donnera prétexte au moindre dissentiment franco-belge. La France et la Belgique détiennent 60 0/0 de la créance sur l'Allemagne. Leurs intérêts essentiels sont les mêmes. Quant aux sentiments français vis-à-vis de la Belgique, ce sont ceux d'une fidélité qui n'est pas près de se démentir.

L'impression dans les milieux politiques belges

Un correspondant à Bruxelles télégraphie les impressions qu'il a recueillies dans les milieux politiques belges, sur les préliminaires de Londres où fut remise en question la priorité belge. Il expose ainsi les grandes lignes du problème.

L'Allemagne, écrit-il, obtient un moratoire; elle ne paie en 1922 que 500 millions de marks-or mais elle doit par contre exécuter l'accord de Wiesbaden. Sur ces 500 millions de marks-or, 250 millions vont à la France et 250 millions à la Belgique. Bref, la France recevrait 1 milliard ou 1 milliard 1/4 de livraisons en nature et 250 millions de marks-or en espèces.

La Belgique, à qui on doit encore plus de 1.200 millions de marks-or, pour sa priorité, ne recevrait que 250 millions.

L'émotion est si grande dans les sphères gouvernementales, qu'un Conseil de Cabinet est convoqué pour mercredi, dans le but de délibérer sur la situation actuelle.

Je puis vous assurer que dans cette question le gouvernement belge se montrera intransigeant. Il se rend compte, du reste, qu'il serait balayé à la Chambre en deux temps et trois mouvements, s'il devait témoigner la moindre faiblesse.

Le commerce extérieur de l'Allemagne en novembre

Berlin, 27 décembre. — Les importations allemandes, qui avaient été de 13 milliards 875 millions de marks-papier pour le mois d'octobre, sont tombées à 12 milliards 300 millions.

En revanche, les exportations allemandes qui avaient été de 9 milliards 711 millions, se sont élevées à 11 milliards 900 millions en novembre, de sorte que l'excédent des importations sur les exportations, n'est plus que de 400 millions de marks-papier au lieu de 4 milliards 164 millions en octobre.

On signale qu'en octobre, l'augmentation prévue des droits de douane avait stimulé très énergiquement les importations.

L'ARMÉE DES SOVIETS

LE SERVICE OBLIGATOIRE DE DEUX ANS

Riga, 27 décembre. — On mande de Moscou que le conseil des commissaires du peuple publie un décret fixant à deux ans la durée du service actif dans l'armée rouge. La période de préparation militaire obligatoire commencera à l'âge de 18 ans et durera jusqu'au moment de l'appel sous les drapeaux.

Les hommes rendus à la vie civile seront considérés comme réservistes jusqu'à l'âge de 48 ans.

La préparation militaire est facultative pour les femmes.

D'après les derniers renseignements, les effectifs de paix de l'armée rouge seraient de 2.500.000 hommes, ceux des bataillons d'instruction obligatoire de 5.000.000 d'hommes.

LES QUOTIDIENNES

UN COUP DROIT A L'ETATISME

Le fameux principe du monopole d'Etat, cousin germain du socialisme, du collectivisme et du communisme, vient de recevoir un terrible coup droit. La Commission chargée d'étudier le nouveau régime administratif et financier des chemins de fer de l'Etat, vient de se prononcer, après une discussion approfondie, pour l'affermage, par 28 voix contre 10.

Or, la Commission est composée de parlementaires, de représentants des départements, communes et Chambres de Commerce desservis par le réseau, de membres du Conseil d'Etat et de hauts fonctionnaires des ministères des Travaux publics et des Finances. C'est dire que cet organisme offre, au point de vue compétence et indépendance, toutes les qualités requises. Ses décisions ne peuvent être dictées que par l'intérêt général.

Trois projets lui étaient présentés :

Le premier, de M. Nectoux, député, relatif à la configuration géographique du réseau; le deuxième, de M. Jules Bernard, industriel, relatif au maintien d'une régie améliorée; le troisième de M. Maurice Dutreil, député, relatif à un projet d'affermage du réseau de l'Etat à une société industrielle.

C'est le principe de l'affermage, je le répète, qui a été adopté.

Certes, il y a dans le rapport de M. Dutreil bien des dispositions critiquables, et même certaines d'entre elles sont d'une application extrêmement dangereuse. Mais le sens général des idées préconisées par l'honorable député, est franchement antiétatiste, et le fait que la Commission s'est rangée à l'avis de l'auteur du troisième projet, montre clairement que l'expérience de nationalisation des chemins de fer à laquelle s'étaient livrés les pouvoirs publics, à l'instigation du Parlement, n'a pas résisté à l'examen critique.

On va donc de nouveau « industrialiser » l'exploitation du réseau de l'Etat. Il y a déjà longtemps que les gens de bon sens réclament cette réforme nécessaire. L'essai aura coûté très cher au pays, sans donner satisfaction aux intérêts en cause.

C'est un échec pour le sacro-saint principe du monopole. Les revuistes et les chansonniers des cabarets montmartrois y perdent un inépuisable filon, mais le public y gagnera une plus grande sécurité et beaucoup d'autres avantages infiniment appréciables.

Maurice Auber.

Les Troubles en Egypte

Les autorités anglaises se disent maîtresses de la situation

Paris, 27 décembre. — Un correspondant à Londres dit que d'après les déclarations faites au Foreign Office, les autorités anglaises d'Egypte sont maîtresses de la situation.

ZAGLOUL PACHA

Chef du Parti insurrectionnel égyptien, qui vient d'être exilé par le Gouvernement anglais à l'intérieur du pays.

Port-Saïd et Suez ont été mis en état de siège et une flottille de canonnières commence à remonter le Nil. Le croiseur « Cérès » est arrivé à Alexandrie et plusieurs régiments actuellement en garnison à Malte, se tiennent prêts à partir au premier appel.

Jean Orth assassiné

Au Caire, parmi les tués figure le professeur Jean Orth qui disait être l'archiduc autrichien disparu mystérieusement. Il a été tué à coups de poignard dans le dos.

11 Egyptiens tués, 14 blessés

Londres, 27 décembre. — Le Foreign Office publie un communiqué sur la situation en Egypte : Il y a eu encore 11 Egyptiens tués et 14 blessés; il n'y a eu aucun Britannique parmi les victimes. Les troubles n'ont pas cessé dans la ville. Il y a eu plusieurs tentatives de destruction de voies ferrées.

Des arrestations ont été opérées au Caire et à Alexandrie.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 décembre. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

La Banque Industrielle de Chine

Au cours de ce Conseil des ministres, M. Briand a fait approuver un projet affectant les derniers remboursements de l'indemnité des Boxers à la sauvegarde des intérêts de la France en Extrême-Orient, compromis par le krach de la Banque Industrielle de Chine.

Le projet a été déposé cet après-midi à la Chambre.

Le prochain Conseil a été fixé à lundi prochain, 2 janvier, à 10 heures.

Un banquier de Hongkong délesté de 25.000 fr. à Bruxelles

DEUX ARRESTATIONS A MARSEILLE

Marseille, 27 décembre. — Hier soir, M. José Polina Xavier, 48 ans, banquier à Hongkong, de passage à Nice, se présentait au service de la Sûreté pour se plaindre de ce que, se trouvant, il y a quelque temps, à Bruxelles, il avait été victime, dans cette ville, d'un vol de 25.000 francs de la part de deux individus qu'il venait de reconnaître à la terrasse d'un café. Des inspecteurs de la Sûreté envoyés immédiatement sur les lieux, appréhendèrent, sur les indications du plaignant, les nommés Gleeson John, marchand de chevaux et courtier en diamants, et Burton James Laurent, 33 ans, entraîneur de chevaux. Tous deux furent conduits à l'hôtel de la police et placés en surveillance. Cependant qu'ils se trouvaient dans une pièce du premier étage, Gleeson enjamba tout à coup la fenêtre et sauta dans la rue. Il ne tarda pas à être rejoint et reconduit à nouveau à la Sûreté.

Une réunion de la Société française de philosophie

Allocution de M. Xavier Léon

Paris, 27 décembre. — Ce matin, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, s'est ouvert la session extraordinaire de la Société française de philosophie.

M. Xavier Léon présidait la séance d'ouverture à laquelle assistaient de nombreux professeurs étrangers.

Après avoir adressé un salut cordial aux éminents délégués des sociétés anglaises, américaines, italiennes et belges appelés à participer en amis à la conférence où s'affronteront sans doute des hommes venus de tous les horizons de la pensée philosophique ou scientifique, M. Xavier Léon a dit sa joie de voir, au lendemain de la guerre, nos frères d'armes d'hier, communier avec nous dans la recherche de la vérité.

Au milieu des applaudissements, M. Xavier Léon conclut ainsi :

En servant de tout notre cœur la vérité, nous travaillons à effacer ce qui nous divise et à fortifier ce qui nous unit et nous préparons ainsi de notre mieux ce règne de l'esprit qui doit apporter la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Puis M. Brunschwig, membre de l'Institut, a rendu un hommage émouvant aux membres de la pensée philosophique disparus au cours de ces dernières années : Henri Poincaré, Frédéric Rauh, Couturat, Lachelier, Boutroux, Darlu, Durkheim.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

Avant la Conférence de Cannes

L'Allemagne se retourne vers la France

Berlin, 27 décembre. — Dans les milieux politiques berlinois, on estime que l'Allemagne n'a rien à tirer de l'Angleterre. Ce serait la conviction que M. Rathenau aurait rapportée de son voyage à Londres, et l'ancien ministre de la reconstruction estimerait qu'il y aurait lieu d'engager des négociations directes avec la France.

Voici la dépêche publiée à ce sujet :

Le Cabinet d'Empire a siégé, lundi, à deux reprises. Une première réunion a eu lieu le matin, à 11 heures, sous la présidence du chancelier. MM. Rathenau et Havenstein, ainsi que les directeurs des différents services intéressés dans la question des réparations, assistaient aux délibérations.

Les décisions du Cabinet d'Empire

L'après-midi, à 5 heures, le Conseil des ministres s'est réuni à nouveau, sous la présidence du docteur Wirth. M. Rathenau était également présent.

D'après l'avis de milieux informés, le gouvernement allemand estime que la conférence de Londres a complètement modifié la situation, en ce qui concerne la réponse à fournir par l'Allemagne, à la lettre de la commission des réparations.

Après avoir entendu le rapport de M. Havenstein, président de la Reichsbank, ainsi qu'un exposé fourni par M. Rathenau sur ses impressions de Londres le Cabinet d'Empire aurait résolu de ne pas répondre à la note de la Commission des réparations, mais d'engager des négociations directes avec la France.

Dans ce but, des délégués allemands, très probablement fonctionnaires du ministère des finances, munis des pleins pouvoirs du gouvernement, partiraient demain ou après-demain pour Paris. Le docteur Rathenau ne ferait pas partie de cette délégation.

M. Lloyd George à Cannes

Cannes, 27 décembre. — M. Lloyd George est arrivé ce matin, à Cannes. Accompagné par le maire, M. Lloyd George s'est rendu aussitôt dans la villa qui lui est réservée.

Les conversations préliminaires

Au cours de la conversation qui a eu lieu, à la gare de Lyon, entre M. Lloyd George et M. Briand, les deux premiers ministres ont convenu de se rencontrer une fois encore avant l'ouverture de la conférence de Cannes, pour examiner, dans une conversation privée, toutes les questions qui seront soumises à la décision du Conseil suprême.

M. Steeg se rend à Paris pour l'examen d'affaires ayant trait à l'Algérie

Alger, 27 décembre. — M. Steeg, gouverneur général de l'Algérie, s'est embarqué aujourd'hui sur le paquebot « Lamoricière » pour se rendre à Paris où il est appelé par le gouvernement en vue de l'examen d'affaires du plus haut intérêt pour la colonie, notamment le programme des grands travaux, la réorganisation des chemins de fer, la contribution de l'Algérie au budget militaire, la question des transports maritimes, etc.

M. Steeg compte être de retour, à Alger, vers le 20 janvier.

LA NOURRITURE DU SOLDAT VA ÊTRE AMÉLIORÉE

M. Léon Mousson a demandé au ministère de la guerre des précisions sur les sanctions qui allaient être prises contre les négligences coupables constatées dans l'établissements des ordinaires des troupes :

« Sachez, lui a-t-on répondu, que nous allons répartir entre tous les corps de l'intérieur et de l'Algérie une somme de 10.800.000 francs provenant du boni des unités dissoutes ; que nous allons allouer une majoration de prime s'élevant à 5 0/0 de la prime de viande à tous les corps qui consomment de la viande frigorifiée; que nous attribuerons un secours (comme cela a d'ailleurs souvent été fait) aux régiments placés dans des conditions particulièrement défavorables au point de vue de l'achat des légumes ; que nous allons relever la prime représentative de boisson; que nous allouerons encore des sommes diverses, montant ensemble à 473.500 francs pour l'amélioration des appareils de cuisine que nous allons créer partout un cours pour les cuisiniers militaires. Faut-il ajouter que nous allons envoyer de nouvelles instructions appelant l'attention du commandement sur la nécessité de surveiller de très près l'alimentation des hommes, sans préjudice, bien entendu, des sanctions déjà prises ?

» Vous pouvez ajouter que le soin de faire appliquer ces diverses mesures a été confié à un homme particulièrement qualifié par son passé et par son activité légendaire, M. l'intendant général Rimbert. Alors qu'il n'avait que quatre galons, il fut le conseiller, au ministère de la guerre, de M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat, qui préconisa tant de dispositions pour le bien-être du soldat. On peut donc compter sur la vigilance éclairée de ce haut fonctionnaire militaire.

» Et puis, conclut notre interlocuteur, le bon vouloir des capitaines — car l'ordinaire confié aux commandants va être rendu aux capitaines — sera mis en jeu pour mener à bien la tâche que nous nous efforçons de leur faciliter. Certains gestionnaires d'ordinaire ont bien su, avec les ressources dont ils disposaient, donner satisfaction à leurs hommes! »

Nous devons, à la vérité, de reconnaître que de nombreux officiers nous avaient, en effet, déclaré suffisantes les indemnités qu'on leur allouait pour assurer une nourriture suffisante à leurs hommes. L'un de nos correspondants nous a même communiqué un menu de la semaine véritablement alléchant, où voisinent, à côté de la soupe, du bœuf et des « fayots » légendaires, des cornichons, du macaroni, de la salade, du fromage et des confitures.

Alléchante énumération...

L'accord commercial italo-russe est signé

Rome, 27 décembre. — A la Consulta a été signé l'accord commercial italo-russe pour la conclusion duquel des négociations étaient engagées depuis quelque temps entre le ministère des Affaires étrangères et la délégation économique russe.

Cet accord prévoit qu'une convention économique définitive sera conclue dans six mois.

M. Della Torretta et le plénipotentiaire russe, M. Vorowsky, ont également signé un accord commercial entre l'Italie et l'Ukraine dont les termes sont identiques à celui signé entre l'Italie et la Russie.

A LA CHAMBRE

L'affaire de la Banque Industrielle de Chine

Après de longs débats auxquels prennent part MM. Taittinger, Painlevé et Briand, l'ordre du jour de confiance est voté par 355 voix contre 117

SÉANCE DU MATIN

Paris, 27 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de M. Arago.

Les Chambres d'agriculture

On discute le projet de loi sur les Chambres d'agriculture.

MM. Bartho et **Messier** insistent sur l'importance du projet, dont le vote est attendu par tous les agriculteurs.

LES AMENDEMENTS

La discussion générale est close.

Sur l'article premier, qui abroge les articles 40 et 41 de la loi du 25 octobre 1919, on adopte un amendement Gast qui précise que les chambres créées seront départementales.

M. Gast soutient un nouvel amendement tendant à décider que ces chambres pourront, tout en conservant leur organisation propre, adopter des propositions communes à plusieurs départements.

M. Lefebvre du Prey fait observer que les régions ne sont pas encore délimitées et qu'il y aurait des inconvénients à l'organisation des Chambres régionales.

M. Victor Morel, rapporteur, dit que les Chambres s'adapteront parfaitement au projet de délimitation qui sera adopté.

L'amendement, mis aux voix, est repoussé par 521 voix contre 2.

L'ÉLECTION DES MEMBRES

On met aux voix le texte de la Commission, qui prévoit que les membres seront élus au scrutin de liste par arrondissement, à raison de trois par arrondissement. Tout arrondissement qui n'aurait pas un minimum de 500 électeurs, sera réuni à un ou plusieurs arrondissements voisins. Ces arrondissements réunis ne nommeront que trois membres.

La Chambre siégerait au chef-lieu qui réunirait le plus grand nombre d'électeurs.

On repousse un amendement **Delachenal** proposant le scrutin proportionnel au lieu du scrutin de liste.

Le texte de la Commission est adopté.

LES ÉLECTEURS

Sur le texte suivant qui prévoit que sont électeurs tous les agriculteurs exploitants directs, sous réserve que leur profession principale soit l'agriculture, la viticulture, la sylviculture ou la culture maraîchère, et à condition qu'ils résident depuis deux ans au moins dans la commune d'inscription, **M. Herriot** soutient un amendement tendant à donner le droit de vote aux ouvriers agricoles.

M. de Monicou demande à la Chambre de rejeter l'amendement, afin que les droits des organisations soient sauvegardés et que les non-exploitants ne puissent imposer leurs décisions dans les départements où ils se trouveraient en majorité.

M. Herriot insiste pour l'adoption de son amendement.

Après discussion, on repousse l'amendement Herriot par 362 voix contre 201.

Le texte de la Commission est adopté, ainsi qu'un amendement **Seft**, tendant à accorder le droit de vote en Alsace-Lorraine aux citoyens ayant obtenu la nationalité française en vertu du traité de Versailles.

Sur le texte suivant qui accorde l'éligibilité à tous les électeurs désignés par le projet et âgés de 30 ans, **M. Delachenal** propose un amendement disant qu'puisque les sénateurs, députés peuvent être élus membres de ces Chambres, les membres des Chambres d'agriculture ne pourront pas être élus députés, sénateurs, etc., que s'ils ont démissionné de membre de la Chambre d'agriculture six mois au moins avant l'élection.

Cet amendement est rejeté à mains levées.

M. Triscart-Moyat exprime la crainte que les dépenses nécessaires ne retombent sur les agriculteurs eux-mêmes.

M. Lefebvre du Prey regrette que la Chambre n'ait pas voulu adopter le projet du Gouvernement et c'est pourquoi le Gouvernement est resté dans l'expectative.

Ne connaissant pas ce que fera le Sénat, le Gouvernement déposera un projet tendant à proroger l'état des choses existant, ce qui permettra d'attendre pour trouver un nouveau texte avec la Commission.

M. Triscart-Moyat dépose alors un amendement pour sanctionner ces observations.

Cet amendement, combattu par la Commission, est rejetée à mains levées.

La suite du débat est renvoyée à jeudi matin.

Séance levée à 12 h. 30.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 27 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. précises, sous la présidence de M. Raoul Péret.

UNE RECTIFICATION AU PROCÈS-VERBAL

M. Taittinger parlant pour une rectification au procès-verbal, déclare que le télégramme adressé par M. Philippe Berthelot à M. Cazenave, à New-York, portait bien les mots chèques par complaisance, ainsi qu'il l'avait fait dire à ses collègues auxquels il avait montré la pièce. En fait, il s'agissait de chèques sans provision. Je demande que la rectification que j'avais faite à la sténographie y soit portée.

Le Président constate que les sténographes ont porté à l'« Officiel » les paroles qui ont été prononcées, mais en présence de la demande de M. Taittinger, la rectification est ordonnée. Le procès-verbal est adopté.

PROJETS DIVERS

La Chambre s'emplit peu à peu, tandis que le Président fait adopter les projets inscrits à l'ordre du jour.

Le projet de loi accordant au département de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (sous-secrétariat de l'enseignement technique) une augmentation de son contingent de distinctions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

La proposition de loi de M. Pierre Dignac, concernant l'attribution d'un contingent supplémentaire de croix de chevaliers de la Légion d'honneur spécialement affecté au personnel naviguant de la marine marchande.

Le projet de loi tendant à compléter la loi du 4 août 1903, réglementant le commerce des produits cupriques antiryptogamiques.

La Chambre adopte également de projet de résolution de M. Caron invitant le gouvernement à réduire le prix de cession des cuirs employés à la fabrication de la chaussure nationale.

LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Outrey et Taittinger sur la Banque Industrielle de Chine.

M. Briand à la tribune

Le silence s'établit aussitôt.

M. Briand. — J'apporte à la Chambre quelques explications supplémentaires.

M. Taittinger m'avait en effet posé des questions sur des faits que j'ignorais. Il m'a demandé d'abord s'il était exact que M. Berthelot s'était entremis auprès d'un grand établissement financier en faveur de la Banque Industrielle de Chine. Nous avons postérieurement téléphoné à M. Taittinger pour lui demander de quel établissement il s'agissait.

M. Taittinger nous a répondu que M. Philippe Berthelot avait demandé à titre cordial et officieux à la Banque d'Indo-Chine le non-recouvrement d'une somme de 10 millions.

M. Berthelot ne serait donc pas intervenu au titre de secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. C'est très différent de ce que vous aviez dit à la tribune. (Mouvements divers.)

D'autre part, j'ai demandé à M. Philippe Berthelot ce qui s'était passé. Il m'a répondu qu'au cours d'un déjeuner avec un camarade de plus de vingt années, M. Thion-Lachaume, il avait avisé celui-ci d'une opération sur le riz et avait recommandé l'accord des deux banques.

Je ne vois pas en quoi un ministre des Affaires étrangères peut être rendu responsable de telles conversations. (Applaudissements.)

Second fait:

M. Philippe Berthelot aurait adressé en Indo-Chine un télégramme pour recommander aux catholiques chinois et aux missions, de laisser leurs fonds à la Banque.

Le seul télégramme qui ait été envoyé qui faisait allusion aux missions est celui déjà lu à la Chambre et qui disait: « Il me semble que « Reuter » a entrepris une campagne dangereuse au sujets de la situation financière de la France, etc... »

Ce télégramme qui démentait ces bruits et que vous connaissez est très éloigné du texte dont vous avez donné lecture.

M. Taittinger. — Je n'ai fait que poser une question au sujet de ce télégramme, auquel avait fait allusion M. Outrey. Je n'avais rien affirmé. (Mouvements divers à gauche. Bruit et applaudissements à droite et au centre.)

M. Briand. — Vous avez dit que c'était un télégramme que connaissaient nos collègues Outrey et de La Ferronnays.

M. de La Ferronnays. — Parfaitement; voilà la lettre d'un professeur de la Faculté de droit de Shanghaï.

M. de La Ferronnays lit cette lettre qui exprime le regret que les Français et catholiques chinois aient été imposés à laisser leur argent à la Banque et aient été ruinés. (Mouvements divers.)

M. Briand. — Cette lettre qui est très vague, ne parle nullement d'un télégramme signé Briand que j'aurais envoyé aux missions, ainsi qu'on l'avait annoncé. (Applaudissements sur de nombreux bancs.) Il n'y a eu que le télégramme dont j'ai parlé et qui démentait les bruits tendancieux et qui avait pour but d'aider l'action de la Banque de France et d'un grand établissement qui, sur l'avis du gouvernement donne un mouvement patriotique, ont avancé 120 millions pour redresser la situation de la Banque.

Le fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères qui n'avait aucun lien avec cette Banque, a agi ainsi pour seconder l'action du gouvernement et des grandes Banques.

Ce fonctionnaire a appelé le secrétaire général et lui a donné l'ordre d'envoyer le télégramme que vous connaissez et naturellement comme il savait que les missions catholiques sont les meilleurs agents de la France en Extrême-Orient... (Vifs applaudissements à droite et au centre. Rires à gauche.)

M. Briand. — Tout le monde sait que les missions jouent en Extrême-Orient un rôle éminemment français. (Applaudissements.) Le fonctionnaire a donc fait allusion à elles. Quand on veut sauver une Banque il faut d'abord éviter les paniques. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Briand constate encore qu'il ne reste rien du télégramme qu'il aurait envoyé à Shanghaï pour inviter les missions à laisser leurs fonds.

M. Outrey. — Je n'avais fait allusion qu'à un télégramme adressé par les déposants français de Shanghaï. (Mouvements divers.)

Le Président du Conseil arrive au troisième fait, celui de l'envoi d'un télégramme adressé par M. Philippe Berthelot à M. Cazenave.

M. Briand constate que ce télégramme envoyé directement par M. Berthelot à M. Cazenave, ne parlait pas de chèques de complaisance ce qui, quoi qu'en ait dit tout à l'heure M. Taittinger, aurait créé une impression toute différente que ce que demandait M. Berthelot.

M. Briand. — Il ne s'agissait pas d'un télégramme officiel puisqu'il n'avait pas passé par l'ambassade de France. Cependant M. Berthelot a estimé qu'il avait eu tort et il est parti.

Vous voudrez bien m'en excuser, mais ce fut l'un des moments les plus tristes de ma vie.

Tous ceux qui ont vu M. Berthelot au travail et qui connaissent sa valeur, partageront mes regrets. C'est un malheur pour le pays de perdre un tel fonctionnaire.

Le Président du Conseil dit que si M. Berthelot l'avait consulté, il lui aurait conseillé de rédiger autrement ce télégramme; mais puisque celui-ci a circulé on ne sait comment, il est bon de savoir que M. Cazenave a câblé que ce télégramme avait eu les conséquences les plus heureuses, parce que tous les grands établissements de New-York ont immédiatement donné des ordres pour ne pas aggraver la situation de la Banque Industrielle de Chine.

Même à l'heure actuelle, cette situation à New-York n'est pas considérée comme perdue; elle est d'ailleurs sous la surveillance du surintendant de Banque de New-York. Le télégramme de M. Berthelot évita un éclat fâcheux pour notre pays.

Passant à la situation plus générale de la situation de la Banque Industrielle de Chine, le Président du Conseil constate que lorsque des opérations bancaires ont une très grande envergure, elles peuvent arriver à engager la solidarité nationale. (Mouvements divers.)

M. Briand. — Mais oui. Hier encore un gouvernement n'a pas hésité à venir en aide à un grand établissement privé qui avait engagé pour des centaines de millions.

Voix diverses: Quel pays?

Autres voix: Le Japon!

M. Briand rappelle que le consortium des grandes Banques s'étant dissous, sous des influences qu'il ne convient pas de préciser pour le moment, le gouvernement a cherché d'autres solutions pour renflouer la Banque Industrielle de Chine et il dépose un projet à cet effet aujourd'hui même. Cela n'empêche pas que si des fautes ont été commises, des crimes, des dilapidations ont eu lieu, ils doivent être punis. Aussitôt dès la première heure le gouvernement a commis un juge d'instruction pour ouvrir une enquête. Quels que soient les coupables, ils seront frappés. (Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et divers bancs.)

M. Painlevé intervient

M. Painlevé monte à la tribune.

M. Painlevé. — Le gouvernement a annoncé, le dépôt d'un projet de loi destiné à sauvegarder le prestige de la France en Extrême-Orient. Cette discussion viendra bientôt. Pour le moment, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur l'importance qu'il y a pour le pays à ce que ce projet aboutisse.

M. Painlevé appuie les considérations formulées tout à l'heure par M. Briand. A ce sujet, il exprime l'avis que le gouvernement devrait à